

Rectificatif n° 03/070 du 26/11/1983

au Décret n° 82/920 du 20 Octobre 1982 portant intégration et nomination de Monsieur ADOUA Théophile dans le statut du personnel de l'Université Marien NGOUABI, en qualité d'Assistant de 1ère classe.

VISAS :

AU LIEU DE :

C.E.: Article 1er.- En application des dispositions de l'article 12 (nouveau) du Décret 81/675 du 29 Septembre 1981 modifiant le Décret 75/489 du 14 Novembre 1975 portant statut du personnel de l'Université Marien NGOUABI susvisé, Monsieur ADOUA Théophile, de nationalité Congolaise, né le 13 Septembre 1948 à Ipanga (Mossaka), précédemment Vétérinaire Inspecteur de 4ème échelon stagiaire, indice 1140 pour compter du 16 janvier 1979, titulaire du Diplôme de Docteur Vétérinaire, délivré par l'Institut Supérieur Zootechnie et de Médecine Vétérinaire de Stare Sagré le 5 Décembre 1977, est recruté à l'Université Marien NGOUABI, intégré dans le statut du personnel de l'Université Marien NGOUABI et nommé Assistant de 1ère classe, 1er échelon, indice 1440 pour compter du 8 Octobre 1980.

L I R E :

CFP.: Article 1er.- En application des dispositions de l'article 16 du Décret 75/489 du 14 Novembre 1975 portant statut du personnel de l'Université de Brazzaville, Monsieur ADOUA Théophile de nationalité Congolaise, né le 13 Septembre 1948 à Ipanga (Mossaka) Vétérinaire Inspecteur de 4ème échelon stagiaire, indice 1140 pour compter du 16 janvier 1979, titulaire du Diplôme de Docteur Vétérinaire délivré par l'Institut Supérieur Zootechnie et de Médecine Vétérinaire de Stare Sagré, le 5 Décembre 1977, est recruté à l'Université Marien NGOUABI et nommé Maître-Assistant de 2ème classe, 1er échelon, indice 1240 pour compter du 8 Octobre 1980.

Le reste demeure sans changement./.-

Brazzaville, le 26 Novembre 1983

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Colonel Louis-SYLVAIN GOMA.-

Le Ministre de l'Éducation
Nationale,

Le Ministre des Finances

Antoine HDINGA-CBA.-

Itihi Ossétoumba - LEKOUNDZOU.-

ACTIONS :

- PM/Cab.: 1
- BEH/Cab.: 1
- IORPC.: 1
- ENIG.: 20
- Intéressé.: 1
- Chrono.: 3.

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO. MA